

Accompagnement des handicapés

# Supplique au Président Sarkozy

Un collectif d'associations à Reims a mis au point un système d'accompagnement des enfants handicapés... qui est menacé. M. Sarkozy répondra-t-il ?

« **M**ONSIEUR le président de la République, nous nous tournons vers vous pour que vous nous permettiez de pérenniser et de développer notre activité, pour que soient prises en compte [...] les compétences acquises par notre service depuis 8 ans, dont ces trois dernières années d'expérimentation départementale ».

Responsables et familles du collectif « Cap-intégration », sont très inquiets pour la survie de ce service destiné à suivre les enfants handicapés « en tous lieux ». Ils en appellent donc au président de la République et au ministre de l'Éducation nationale pour que ce service innovant puisse aller au-delà de la simple expérimentation.

Ce service est né en 2001 à l'initiative de 15 associations spécialisées dans l'assistance aux familles d'enfants (très) handicapés. L'une des particularités de ce service, c'est qu'il suit 90 enfants dans l'ensemble de leurs lieux de vie, de l'école à la maison ou au centre



La spécificité de Cap Intégration, c'est d'accompagner les enfants « en tous lieux ».

de loisirs. Un service jugé « très en avance » sur ce qui se fait en France, qui bénéficie d'un financement complet (0,9 M€) par l'argent public.

Le souci, c'est qu'une « évaluation » conduite par la DRDASS en novembre 2008 a conclu que « Cap-intégration » « ne répond pas aux normes exigées pour le fonctionnement d'un Service d'éducation spéciale et de soins à domicile ».

Aussi, dès la rentrée, le service assuré par Cap-intégration sera-t-il dissocié entre l'Éducation nationale pour l'accompagnement scolaire et « Cap » pour l'extrascolaire. Sauf, provi-

soirement, pour 3 enfants trachéotomisés.

« Cap-intégration » doit constituer un dossier pour être autorisé à devenir un « service d'aide à la personne » spécialisé. Ou disparaître.

Inquiétude des familles pour qui l'auxiliaire de vie des enfants doit être plus qu'un simple employé, à la fois pour la disponibilité à tout moment que pour la personnalisation du lien avec l'enfant. Sans compter les compétences spécifiques pour le suivi de certains handicaps.

Inquiétude aussi de 24 salariées de Cap-intégration, dont la

durée de travail sera réduite de la part scolaire. À moins que certaines ne soient reprises par l'Éducation nationale.

Les responsables de « Cap-intégration » ont l'impression que l'ensemble des acteurs marnais fait corps autour du service, mais qu'à l'échelle nationale, l'État ne reconnaît pas l'avancée opérée par ce service unique en France... Et donc hors cadre juridique.

Nicolas Sarkozy entendra-t-il la supplique pour éviter une « régression » de l'accompagnement dans la Marne ?

On attend sa réponse.

J.F.SCHERPEREEL